feu. Quand on est arrivé jusqu'à elle, la malheureuse était littéralement carbonisée.

— Un incendie a détruit toute la machinerie des chantiers de Normandie situés au Petit-Quevilly, près de Rouen. Les dégâts sont très élevés.

ETRANGER

— Le Comité « Pro Nasi » a décidé de présenter la candidature de l'ex-ministre condamné par la Haute-Cour, dans toutes les circonscriptions de la Sicile, au fur et à mesure des vacances qui se présenteront. Aux élections générales, la candidature de Nasi sera présentée dans les quarante-huit circonscriptions électorales de l'île.

LA RÉGION

A ROUBAIX

Une fillette violentée

Jeudi à midi, M. Charlesège, ouvrier à la filature de Flers-Breucq, avait ramené à dîner chez lui, 35, rue Barbe-d'Or, un sieur Mathieu Burlondi, 60 ans, demeurant rue de Toulouse.

Lorsque le repas fut pris en commun, M. Charlesège partit à son travail, laissant son hôte à la maison, en compagnie de sa femme et de sa petite fille Julie, âgée de 10 ans.

Mme Charlesège se plaignait d'avoir mal à la tête, et quelque temps après le départ de son mari, elle s'excusa auprès de Mathieu Burlondi, et alla se coucher, laissant à sa petite fille Julie le soin de laver la vaisselle.

Julie Charlesège se mit au travail, mais tout en accomplissant sa tâche, elle appela une petite voisine de son âge, Blanche Bauwens, dont les parents demeurent 33, rue Barbe-d'Or, et dont le logis donne par ses derrières, sur la cour des époux Charlesège.

La petite Bauwens accourut, et l'on ne sait pourquoi, quelques instants plus tard, Julie Charlesège s'absenta.

Qu'arriva-t-il pendant ce temps ?

On ne peut guère l'affirmer. Toujours est-il, qu'à son retour la petite Julie trouva la porte fermée et entendit, venant de l'intérieur, des cris et des plaintes déchirantes.

C'était sa petite compagne qui luttait contre Mathieu Burlondi.

Mme Charlesège s'était levée ; la jeune Bauwens raconta à sa voisine que le « vieux » avait voulu la violenter. Mme Charlesège, indignée, fit des reproches à Mathieu Burlondi et le mit à la porte.

Le vieillard ne l'entendait pas de cette oreille ; il revint à la charge et voulut rentrer. Mme Charlesège refusa de lui laisser franchir le seuil.

Il était en train de frapper la femme de son compagnon, quand, la police avertie par une voisine, vint lui mettre la main au collet. Il a été écroué.

⁂

Le drame de la rue Ste-Elisabeth

Jeudi après-midi, M. Delalé, juge d'instruction, est descendu à Roubaix en compagnie de son greffier, pour continuer son enquête sur la scène sanglante qui se déroula mercredi matin, dans l'estaminet du « Fileur Blessé », rue Sainte-Elisabeth, 33, et au cours de laquelle le cabaretier, Charles Eeckout, fut assommé à coups de serpe par un ivrogne, Victor Lecocq. Le meurtrier a déclaré au magistrat ne se souvenir de rien, mettant le tout sur le compte de l'ivresse. Après avoir été confronté avec M. Eeckout, dont l'état est satisfaisant, Lecocq a été conduit à Lille par deux agents de sûreté.

⁂

Le drame de la place du Progrès

Ne se trouvant pas dans l'obligation absolue de garder le lit, Mme Rosalie Donneux, que son mari, Dujardin J.-B., tenta de tuer en lui portant un formidable coup de marteau sur la tête, se rendra aujourd'hui au parquet, pour être entendue par M. Delalé juge d'instruction, et confrontée avec son mari.

⁂

On apprend que le jeune coursier Robert Rousseau est à Paris

Robert Rousseau, ce jeune coursier de la maison de MM. Archambaud et Mousset, rue de l'Hospice, 31, qui avait disparu, vendredi dernier, en emportant une somme de 5000 fr., appartenant à ses patrons, est retrouvé.

Ses parents ont reçu de lui, jeudi matin, un télégramme leur annonçant qu'il se trouvait à Paris en bonne santé, à une adresse que la famille refuse de communiquer à la presse, et que l'argent était en sûreté. M. Rousseau père, après avoir avisé la police, s'est rendu à Paris.

A MOUCHIN

Les incendies criminels

L'émotion provoquée à la suite des incendies allumés par une main criminelle, n'est pas encore calmée, et la population tout entière souhaite la capture prochaine du misérable incendiaire. La gendarmerie est encore descendue sur les lieux, hier dans l'après-midi, pour continuer son enquête, de concert avec M. Spriet, juge de paix de Cysoing, lequel avait reçu des instructions de M. le procureur de la République. On croit être sur la piste du coupable, mais les témoins sont malheureusement trop peu affirmatifs dans leurs déclarations. M. le juge d'instruction Houeix est chargé d'instruire le délit.

A DOUAI

Coups de couteau

Au cours d'une discussion survenue jeudi à midi, place du Palais, un camelot d'origine roubaisienne a frappé sa compagne d'un coup de couteau à l'arcade sourcilière droite et l'a assez sérieusement blessée. Cet individu a été arrêté et mis à la disposition du parquet.

A SIN-LE-NOBLE

Une explosion de dynamite

Dégâts peu importants. — Descente du parquet

Mercredi, vers sept heures dix du soir, les nombreux habitants de la cité ouvrière de la Compagnie des mines d'Aniche étaient mis en émoi par le bruit d'une explosion assez violente qui venait de se produire du côté du sentier qui longe le cimetière communal.

Chacun se précipita de ce côté et on constata que l'explosion s'était produite à la maison portant le numéro 188, occupée par Mme veuve Leprohon et son fils François, ouvrier mineur.

Cette dame et son fils, qui se trouvaient dans la cuisine, en avaient même éprouvé une peur assez violente. Une enquête fut aussitôt ouverte par le brigadier de gendarmerie Bézégher et le gendarme Bodo, et il fut constaté qu'une cartouche de dynamite, posée sur l'appui de la fenêtre de la salle à manger de l'habitation Leprohon, avait, en explosant, pulvérisé quelques briques, détruit le châssis de la fenêtre et brisé seize carreaux.

En vain, on rechercha l'auteur de l'explosion et on se demanda à quel mobile il avait pu obéir.

Se trouvait-on en présence d'une vengeance particulière ou d'une rivalité syndicale ? Mystère.

Les autorités judiciaires furent prévenues par télégramme, et jeudi, à une heure du soir, le parquet de Douai, composé de MM. Dissard, procureur de la République; Gardair, substitut; Deblock, juge d'instruction, et Saudemont, greffier, s'est rendu à Sin-le-Noble, où il a continué l'enquête ouverte par la gendarmerie.

De son côté, M. Favre, commissaire spécial, attaché à la sous-préfecture, a ouvert une enquête.

⁂

Les affaissements de terrains

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers une heure et demie du matin, les habitants de toute la partie basse de la ville, du cimetière de Douai à la fosse Dechy, ont été réveillés en sursaut par trois secousses successives qui se sont produites à quelques minutes d'intervalle et qui sont dues encore à des affaissements de terrains. Jeudi, en examinant les bâtiments érigés dans la partie de la commune où se sont produits ces affaissements, on y a constaté bon nombre de lézardes nouvelles.

A BANTOUZELLE

Un cadavre sur la route

M. Désiré Lecocq, journalier à Honnecourt, a trouvé sur la route, à Bantouzelle, lundi, vers neuf heures du soir, le cadavre d'un sieur Paul Léal, dit Ch'Muet, 64 ans, journalier, sans domicile. Transporté à la remise de la pompe à incendie, le cadavre fut examiné par M. le docteur Bricout, de Masnières, qui a conclu à une mort par congestion. Des ecchymoses relevées sont des blessures anciennes.

A DUNKERQUE

UN MARIN NOYÉ

Hier vers neuf heures du matin, on découvrait dans le bassin du Commerce, près de l'écluse de barrage, le cadavre d'un individu qui fut reconnu pour être celui d'un marin du brick « Aimée », le nommé Josselin Alfred, né à Boulogne le 17 décembre 1873, inscrit maritime à Boulogne. Ce malheureux avait été signalé comme disparu de son bord le 27 janvier dernier. Après les formalités d'usage, le cadavre a été transporté à la Morgue.

⁂

Un soldat du 43e ivre et fou furieux

Un nommé Léon Bertram, actuellement soldat au 43e de ligne avait, avant son incorporation, eu de nombreux démêlés avec la police. Venu en permission de trois jours chez ses parents à St-Pol, il en profita pour se griser abominablement et c'est dans un état d'ivresse complète qu'il se trouvait chez la dame Léonie Reynaert, cabaretière, rue de la Gare. Comme celle-ci refusait de lui donner à boire, Bertram saisit une chaise et brisa les trois becs de gaz de l'établissement ; puis il dégaina et menaça la cabaretière qui se réfugia dans sa cuisine, où elle s'enferma. Rendu furieux, l'ivrogne larda de coups de baïonnette la porte de la cuisine et Mme Reynaert se croyant en danger, déchargea un revolver dans la direction de Bertram qui ne fut pas atteint. Des agents, attirés par le bruit, arrivèrent et mirent fin à cette scène en arrêtant Bertram qui fut, menottes aux mains, conduit au commissariat de la Basse-Ville.

A CAPPELLEBROUCK

Un grave accident de voiture

Un homme noyé

M. Charles Fornet, âgé de 82 ans, cultivateur à Pont-l'Abbesse, se rendait à Cappellebrouck en voiture. Il avait à ses côtés deux fillettes, Miles Davron et un domestique. Le cocher se trouvait à l'avant du véhicule.

L'attelage venait de passer le pont l'« Abbesse », lorsque le cheval prit peur et s'emballa, longeant le chemin de halage de la Colme. A l'angle du château Declercq, l'animal fit un brusque crochet et repartit à fond de train vers le village.

Il allait se briser la tête contre un mur de l'estaminet Banchy, quand le conducteur, par un effort désespéré, le força à obliquer et le cheval alla se jeter avec sa voiture dans un watergand voisin de l'estaminet et qui mesure environ 3 mètres de largeur.

On se précipita au secours des voyageurs et l'on réussit facilement à retirer les deux domestiques et les fillettes. Mais lorsqu'on parvint à M. Fornet, il avait perdu connaissance et, malgré tous les soins qui lui furent prodigués par M. le docteur Huyghe, immédiatement appelé, il ne fut pas possible de le rappeler à la vie.

A LENS

La bande des briseurs de carreaux

Nouvelles perquisitions. — Séraphine est encore à l'hôpital de Lens

De nouvelles perquisitions ont été opérées chez des personnes soupçonnées d'avoir été en relation avec les membres de la bande des « Briseurs de Carreaux ».

La plupart des commerçants chez qui les policiers se sont rendus, ont pu prouver, avec factures à l'appui, que les marchandises qu'ils avaient en magasin avaient bien été achetées à des fournisseurs honorablement connus. Un petit ballot d'effets et de lingerie suspects a néanmoins été saisi chez un négociant de Montigny-en-Gohelle, dont la bonne foi, cependant ne semble pas pouvoir être mise en doute.

Des mandats d'arrêts ont été lancés contre Edouard Andris et Jules Faure, qui ont pris la fuite. Tous deux peuvent louer le hasard de ne s'être pas trouvés à Hénin-Liétard lundi dernier, car sûrement, puisqu'ils étaient désignés, l'un comme chef de bande l'autre comme un des membres les plus actifs, la gendarmerie se fut assuré, d'abord, de leur personne. Espérons que ces deux individus ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice et qu'ils iront réfléchir à la geôle, qu'on ne peut ainsi impunément vivre du produit du vol.

Andris n'est arrivé en France que depuis 5 ans. C'est un sujet belge, individu peu recommandable, puisqu'il a dû quitter sa patrie pour éviter des démêlés avec la justice. On voit qu'il est toujours animé de mauvais instincts; il n'a pas tardé à constituer à Hénin-Liétard une bande de voleurs qu'il dirigeait de main de maître.

La dame Séraphine Hoquet, qui n'a pu être dirigée avec les prisonniers sur Béthune, est toujours à l'hôpital de Lens. En raison de son grand âge — 69 ans — elle se ressent des fatigues qu'elle eut à supporter durant ces derniers jours.

Aux rares hospitalisées qui l'ont approchée, la dame raconte qu'elle n'est pas si coupable qu'on le dit. A l'en croire, elle a la conscience peu chargée et n'a, à son actif que d'insignifiants recels. Malheureusement pour elle, la police n'est pas tout à fait de son avis, et dès que son transfert sera jugé possible, elle sera dirigée sur la prison de Béthune, où elle devra s'expliquer devant M. le juge d'instruction.

A HULLUCH

Est-ce bien un meurtrier ?

La dame Emilienne De Groote est venue à la gendarmerie révéler de graves accusations contre son concubin, J.-B. Servian, maçon. Elle accuse ce dernier d'avoir tué une dame Angélina Marteen, alors qu'ils habitaient tous deux Abbeville-Saint-Lucien (Oise).

Voici comment les faits se seraient passés :

Servian, en état d'ivresse, serait entré chez celle que sa concubine désigne comme sa victime. N'ayant pu obtenir à boire, Servian se serait fâché et aurait bousculé Mme Marteen qui, en tombant, se serait brisé la colonne vertébrale. Le maçon, objet de cette dénonciation, nie les faits qui lui sont reprochés. Il a été néanmoins gardé à la disposition de la police en attendant que des renseignements demandés dans l'Oise soient parvenus. A-t-on mis la main sur un criminel ? Nous serons fixés sous peu.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE des Conférences Populaires

SECTIONS DU NORD DE LA FRANCE

Conférences qui auront lieu le Samedi 7 Mars

Bruay, section de Bruay. — Sujet : « Le Maroc » par M. Fournier, instituteur.

Béthune, section de Béthune. — Sujet : « Le Bloc Républicain », par M. Charles Valentin, publiciste.

Dechy, section de Dechy. — Sujet : « L'Hygiène de l'Enfance », par M. le docteur Herin, de Monchecourt, et par Mlle Warocquier, directrice d'école.

Liévin, section de Liévin. — Sujet : « Le Fléau clérical », par M. Georges Anquetil, rédacteur au « Soir ».

Waziers, section de Waziers. — Sujet : « La Prévoyance sociale », par M. Mauranges, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Autry (Ardennes), section d'Autry. — Sujet : « L'alcoolisme, ses dangers, Les enfants de l'ivrogne », par M. Jurion, instituteur.

Conférences qui auront lieu le dimanche 8 mars

Verquin, section de Béthune. — Sujet : « La Philosophie de la Misère », par M. Mauranges, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Le Quesnoy, section de Le Quesnoy. — Sujet : « La Bonté », par M. Millot, professeur au Lycée, agrégé de philosophie.

Auberchicourt, section d'Auberchicourt. — Conférence-concert. La conférence sera précédée et terminée par un concert. Conférence par M. Georges Anquetil, rédacteur au « Soir ». Sujet : « L'Idéal républicain ».

Rieux-en-Cambrésis, section de Cambrai. — Conférence par M. Jubault, officier de la Légion d'honneur. Sujet : « L'impôt sur le revenu. »

Roost-Warendin, section de Roost-Warendin. — Sujet : « Le Rôle des Municipalités », par M. Maurice Monier, secrétaire général du journal « Le Réveil du Nord ».

Lambersart-lez-Lille, section de Lambersart. — Sujet : « Gambetta », par M. Macquart, délégué de la société.

Sailly, section de Cambrai. — Sujet : « Les lois ouvrières », par M. Gibout, publiciste.

Saint-Amand-les-Eaux, section de Saint-Amand. — Sujet : « L'Œuvre de Sully Prudhomme », par M. Millot, docteur en droit, avocat à Valenciennes. La conférence sera précédée et suivie d'un concert.

Cysoing, section de Cysoing. — Sujet : « L'école laïque et la République », par M. Dencubourg, instituteur.

Condé-sur-l'Escaut, section de Condé-sur-l'Escaut. — Sujet : « Ce qu'on peut faire avec un morceau de charbon » (avec expériences), par M. Vaillant, professeur à l'Institut Industriel du Nord. La conférence sera suivie d'une partie récréative et d'une tombola de livres.

Saint-Nicolas, section d'Arras. — Sujet : « L'Œuvre républicaine », par M. Louis Huyghe, avocat.

Croisilles, section d'Arras. — Sujet : « Le devoir républicain », par M. Charles Sevin, publiciste.

Section de La Bassée. — Conférence sous la présidence de M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, avec le gracieux concours de l'Harmonie des Amis Réunis. Conférence par M. Adrien Meillet, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. Sujet : « L'idée républicaine et le Progrès social ».

Steenbecque, section de Steenbecque. — Conférence-concert. La conférence sera précédée et suivie d'un concert. Conférence par M. Dheilly, professeur à l'École Nationale Professionnelle d'Armentières. Sujet : « L'Œuvre sociale de la troisième République ».

Cauroir, section de Cambrai. — Par M. Jubault : « L'impôt sur le revenu ».

Vieux-Condé, section de Vieux-Condé. — Sujet : « La France au Maroc », par M. Aubertin, de Paris.

Somme (Vesles), section de Sin-le-Noble. — Par M. Versquel, instituteur. « Le parti républicain du 2 Décembre à l'ordre moral ».

Hérin, section d'Aubry. — Sujet : « République et Démocratie », par M. Brissaud, professeur à Paris.

Somme (Voyennes), section de Sin-le-Noble. — Par M. Versquel, instituteur. « Comment naît et meurt une République ».

Téteghem, section de Dunkerque. — Sujet : « La Révolution de 1848 », par M. Duvet, instituteur.

Rumaucourt, section de Marquion. — Sujet : « La Mutualité », par M. Sorriaux, instituteur.

Honnecourt, section de Cambrai. — Sujet : « République et Agriculture », par M. Loos, juge de paix.

Eswars, section de Cambrai. — Sujet : « Les Paysans et la Révolution Française », par M. Dartus, instituteur.

Fontaine-Notre-Dame, section de Cambrai. — Sujet : « L'Action syndicale », par M. Daillet, publiciste.

Saint-Olle, section de Cambrai. — Sujet : « La Révolution de 1848 », par M. Duhamel, instituteur.

Lomme-lez-Lille, section de Lambersart-lez-Lille. — Sujet : « La Démocratie », par M. Macquart, délégué de la Société.

Conférence qui aura lieu le Lundi 9 Mars

Estaires, section d'Estaires. — Conférence par M. Charles Valentin, publiciste et délégué de la section de Gravelines. Sujet : « Les Syndicats ».

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

A Raismes. — Le nommé Joseph Vallu, conducteur de chevaux au fond, a eu la jambe gauche prise entre deux berlines d'un train qu'il conduisait, en voulant lui porter secours, un ouvrier déhalleur, Alfred Henry, 16 ans, fut pris lui-même entre la berline et un bois et eut la jambe droite écrasée.

VIOLENCES

A Anzin. — A la suite d'une discussion survenue au « Bal du Paveu », Aux Trois-Pigeons, François Mortuaire a porté un coup de couteau à Aimé Baurin, qui a été atteint à l'omoplate droite d'une blessure qui ne présente heureusement aucun caractère de gravité.

— A la Bleuse-Borne, aux abords de la cour Duterne, un sieur Jules Savary, usinier, a frappé d'un coup de canne plombée à la tête le mari de son amie, Louis Visticot, également usinier.

— Fernand Odin, chauffeur, à l'usine de la Bleuse-Borne, a lancé une tenaille à la tête d'un autre chauffeur, Edmond Pisson, qui a été gravement atteint près de l'œil droit.

Commission départementale du Nord. — Dans sa réunion du 4 mars, la commission départementale a statué sur les affaires suivantes : 1. Procès-verbal de la séance du 5 février. Adopté — 2. Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille ; bourses ; accordé 4 bourses ou demi-bourses. — 3. Réglage électrique de l'horloge de la Préfecture ; contrat. Adopté — 4. Sous-Préfecture d'Avesnes ; acquisition d'un immeuble. Adopté — 5. Prison cellulaire de Loos ; chauffage ; acquisition d'une pompe. Approuvé — 6. Sin-le-Noble. Chemin rural ; reconnaissance. Adopté — 7. Sancourt ; Travaux communaux ; secours de 400 francs. Accordé — 8. Honnechy ; Travaux communaux ; secours de 300 francs. Accordé — 9. Awoingt ; Travaux communaux ; secours de 300 francs. Accordé — 10. Wattignies ; Travaux communaux ; secours de 500 francs. Accordé — 11. Saint-Hilaire-les-Cambrai ; Création d'un bureau de poste ; secours rejeté — 12. Vieux-Condé. Octroi ; réduction de taxes. Adopté — 13. Sanatorium de Saint-Pol ; Prorogation de la convention. Adopté — 14. Cuvillers ; Travaux communaux ; secours de 400 francs. Accordé — 15. Carrières ; Travaux communaux ; secours de 300 francs. Accordé — 16. Assistance médicale ; malades admis au compte du département en février. Donné acte — 17. Recouvrements effectués et mandats émis au 29 février. Donné acte — 18. Assistance obligatoire ; demande d'admission au compte du département. Adopté — 19. Sanatorium de Montigny. Demandes de demi-bourses. Adopté — 20. Secours aux anciens instituteurs et institutrices; Répartition d'une partie du crédit disponible. Adopté — 21. Roncq ; Installation d'office d'une école de filles au chef-lieu communal. Adopté — 22. Routes diverses ; acquisitions et aliénations de terrains; vente d'arbres. Adopté — 23. Chemins d'intérêts communaux numéros 50 et 78 ; Subventions industrielles ; demande en décharge. Adopté — 24. Communes diverses ; taxe vicinale; tarif de conversion en tâches. Adopté — 25. Thun-l'Evêque ; Travaux communaux ; secours de 600 francs. Accordé — 26. Route départementale 27, pénétration dans Lille ; crédit. Adopté. — 27. Esquermes ; école de réforme, acquisition du domaine de la Solitude, annexe d'Esquermes. Adopté.

LES GRÈVES

A SAINT-ANDRÉ

Au tissage Bertrix

Les grévistes du tissage Bertrix ont eu de nouveau, jeudi après-midi, une entrevue avec leur patron M. Bertrix.

Au cours de l'entretien, M. Bertrix leur a fait connaître quelles étaient les revendications qu'il acceptait. A l'exception du renvoi du gérant M. Dubois, le propriétaire du tissage accorde à peu près complète satisfaction à ses ouvriers.

Dans la soirée, les grévistes ont tenu une réunion à l'estaminet de la Liberté, rue du Quai, à La Madeleine. On croit que le travail reprendra bientôt.

A FIVES

Au tissage Lechat

Une grève qui n'a pas eu une longue durée a éclaté mercredi après-midi au tissage Lechat, rue de Lannoy, 90, à Fives. Vers une heure de l'après-midi, vingt-deux canetières quittèrent subitement le travail réclamant une augmentation de 10 %. Les premiers pourparlers ne donnèrent aucun résultat, mais à la seconde entrevue, le directeur de l'établissement accepta la revendication qui lui avait été soumise. En conséquence, le travail a été repris jeudi après-midi.

A COMINES

Chez les Rubaniers

Mercredi matin, les ouvriers de l'usine Galant, fabricant de rubans à Comines, se sont mis en grève. Ils réclament le renvoi d'un contremaître. Satisfaction ne leur ayant pas été accordée, les ouvriers, au nombre de deux cents, se sont mis en grève.

CHRONIQUE MINIÈRE

Explications nécessaires

Il y a des choses que, sans vouloir ressasser aux ouvriers, il est cependant nécessaire de leur rappeler souvent pour qu'ils en connaissent à fond les avantages. Il est vrai que, lorsqu'ils le veulent, et les occasions ne leur manquent pas, ils ont toujours la faculté d'assister aux réunions que leur syndicat organise, ou bien d'aller consulter les militants de leur organisation : lorsque, bien entendu, organisation il y a ; c'est pourquoi il est très fâcheux de le constater et c'est pour cette raison que je l'écris, les ouvriers pensent à profiter de leurs droits quand ils sont bien pris dans l'engrenage. Je me bornerais pour aujourd'hui à ne parler que du choix du médecin, parce que plusieurs camarades sont venus se plaindre et que d'autres m'ont écrit : malheureusement en fait de blessures, je ne puis commander aux médecins ; si c'était pour la caisse de secours, je pourrais, pour me faire de la popularité, m'attirer la foudre de ces messieurs, en doutant de leur service, avec raison, comme j'ai dû le faire, étant poussé par les réclamations toujours de plus en plus vives des ouvriers. J'arrive au fait : pour ne parler que de l'organisation que je représente, celle des mineurs.

La loi sur les accidents stipule très bien que l'ouvrier a le droit de faire choix de son médecin. De prime abord déjà, au point de vue des soins, sans vouloir critiquer les médecins (car, ici, je ne fais que de la constatation), je dis qu'il leur est impossible d'apporter tout le temps jugé nécessaire pour soigner leurs blessés, parce que médecins de Compagnie, ils sont généralement, à part de rares exceptions, médecins des Caisses de secours, et chacun sait que s'ils veulent remplir la besogne qui leur est imposée pour soigner les malades, il ne leur reste plus beaucoup de temps à dépenser pour soigner les blessés. A part cela, et c'est leur droit, ils ont encore leur clientèle bourgeoise. C'est pourquoi, vu leur manque de temps, il n'est pas extraordinaire, et la chose s'excuse, que, comme le fait s'est déjà produit, au lieu de panser lui-même le blessé, il lui dit simplement : « Vous pouvez vous panser vous-même ». Et cela, je le répète, faute de temps, mais qu'arrive-t-il aussi et c'est le mauvais côté de la négligence, qui montre bien l'insouciance que les ouvriers ont pour défendre leurs intérêts.

Le travail n'étant pas fait avec pratique, car les ouvriers n'ont pas fait des études pour panser des blessures et faire mouvoir les membres engourdis, il arrive que la partie ou le membre blessé se trouvant négligé, l'ankylose se produit facilement, et là où on ne devrait perdre qu'un doigt ou deux, on perd quelquefois la main tout entière. Personne n'ignore, lorsqu'on est forcé d'avoir recours aux tribunaux pour liquider une pension, quel sort vous attend ; beaucoup de fois, celle des accidents boite encore très fort, et je suis le premier à désirer qu'on la fasse marcher mieux.

Le commentaire qui précède ne se rapporte certainement qu'aux soins que les blessés devraient exiger. S'ils ne le font pas, c'est un tort pour eux, car ils en ont le droit, et ils devraient s'en servir: je le répète, je ne critique pas les médecins, je constate. S'il y a quelqu'un à qui je fais un reproche sur ce point, c'est aux ouvriers.

Maintenant, au sujet de consolidation, il est compréhensible que si le médecin juge la blessure consolidée, l'indemnité cesse d'être payée. Personne n'ignore qu'après un long chômage, les Compagnies ne cessent de harceler leurs médecins pour forcer les ouvriers à reprendre le travail. Si l'intéressé n'a pas un bon certificat médical détruisant celui que le médecin salarié de la Compagnie aura fait en faveur de cette dernière, non seulement l'indemnité cesse, mais on essaiera par tous les moyens de diminuer l'importance de l'infirmité, si infirmité il y a.

Au sujet de la rente à allouer, que peut-on prétendre en face de son entrepreneur, si l'on conteste ce qu'il vous offre comme rente, si on n'a pas entre les mains les documents nécessaires qui attestent d'une façon précise et indiscutable, que vos forces sont diminuées de tant pour cent, et que, par conséquent, vous avez droit à une pension équivalente à cette diminution. Faut-il que je dise que pas un seul médecin occupé par la Compagnie visée ne le fera ? J'estime que non, car pas un ne l'a encore fait, et ils ne le feront pas, sous peine de perdre la clientèle à laquelle ils tiennent. Tandis qu'au contraire, si on a eu la franchise et la clairvoyance de prendre un homme indépendant pour se faire soigner, il ne faudra pas qu'il y regarde en deux fois, car il n'a rien à perdre, n'étant lié à rien.

Ainsi donc, je crois que cet exposé suffit pour montrer aux ouvriers l'intérêt qu'ils ont à prendre le médecin non occupé par leur Compagnie en cas d'accident. Je sais très bien qu'il y en a qui croient que les patrons peuvent user des mêmes droits en faisant passer chaque fois qu'il leur plaira leur médecin chez leurs ouvriers blessés ; eh bien, non, cela n'est pas vrai.

Voici le droit du patron tel que le dit la loi :

« Au cours du traitement, le chef d'entreprise pourra désigner au juge de paix un médecin chargé de le renseigner sur l'état de la victime. Cette désignation, dûment visée par le juge de paix, donnera audit médecin accès hebdomadaire auprès de la victime en présence du médecin traitant prévenu deux jours à l'avance par lettre recommandée ». Ainsi donc, ceci est aussi clair que de l'eau de source, et l'on voit bien que le médecin désigné par la Compagnie n'a accès auprès du blessé que toutes les semaines et en présence de votre médecin, prévenu deux jours à l'avance. Il est temps que, pour une bonne fois, les ouvriers sachent se servir des petites armes qu'ils ont entre les mains, et qui sont arrachées si difficilement par nos législateurs.

Léon GAHIDE,
Président du Syndicat des Mineurs du Nord.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Orchies. — Mercredi ont eu lieu à Saméon, au milieu d'une très nombreuse assistance, les funérailles de M. Martin, chef cantonnier à Orchies.

Parmi les personnes qui avaient tenu par leur présence à honorer de leur sympathie le dévoué fonctionnaire qu'était M. Martin, nous avons remarqué MM. Herbo, conseiller général, maire d'Orchies ; Guislain, député du Nord, maire de Nomain ; Leprêtre, maire de Landas ; Waymel, maire d'Aix ; Henno et Posteaux, adjoints au maire d'Orchies ; Lombard, adjoint au maire de Beuvry ; Lubrez, adjoint au maire de Landas ; Herbommez, adjoint au maire de Saméon ; Masquelier, ancien maire d'Aix ; Bruyère, agent voyer principal à Saint-Amand. Autour du cercueil se trouvaient groupés des chefs cantonniers, ses collègues et amis des cantons voisins. Le personnel des Ponts et Chaussées et du service vicinal du canton était au complet.

Au cimetière, M. Richez, agent voyer, à Orchies, retraça en ces termes la vie du défunt :

Mesdames, Messieurs,

J'ai le pénible devoir, au nom de l'administration des Ponts et Chaussées et du Service vicinal, d'adresser le suprême adieu au bien regretté chef cantonnier Martin. Martin, né en 1849 à Saméon, fut occupé de très bonne heure au service des Ponts et Chaussées, fit la campagne de 1870-71, et fut nommé cantonnier en 1881. En 1889, l'administration, reconnaissant que le cantonnier Martin avait toutes les aptitudes voulues pour faire un excellent service de cantonnier-chef, le nomma titulaire d'un de ces emplois du canton d'Orchies, aux côtés de son regretté collègue Drapier. Nous rappellerons que préalablement, le service des Ponts et Chaussées dont il faisait partie l'avait mis en évidence pour ces fonctions. Martin, qui comptait au 1er janvier dernier 29 ans de bons et loyaux services, meurt à la tâche, après une courte maladie, en laissant derrière lui un passé exempt de tout reproche. Bon, serviable, conciliant, il accomplissait ses fonctions avec l'intégrité la plus absolue et de la façon la plus correcte. Estimé de ses chefs, de ses subordonnés, il avait acquis dans les relations que lui imposaient ses devoirs professionnels de cordiales et affectueuses sympathies. M. l'ingénieur agent voyer d'arrondissement Bourgeois, à qui j'ai fait part du décès du chef cantonnier Martin, empêché, m'a prié de le représenter aux funérailles de cet excellent serviteur de l'administration. L'assistance nombreuse et recueillie qui accompagne Martin à sa dernière demeure dans le cimetière du village natal où il a voulu reposer, témoigne assez en quelle estime était tenu ce brave et loyal agent. Martin ! puissent tous ces sincères témoignages de sympathie attristée, adoucir la douleur de votre veuve éplorée, qui vous affectionnait tant aussi. Au nom de l'administration des Ponts et Chaussées et du Service Vicinal, et en particulier au nom du personnel de votre cher canton d'Orchies, Martin, adieu !

Dernière Heure

L'Ecole en feu
le nombre des victimes

New-York, 5 mars.

Un télégramme de Cleveland annonce que le nombre des victimes de l'incendie de l'école de Collinwood a été définitivement établi à cent soixante-cinq enfants brûlés. Six enfants manquent encore. On ne sait s'ils sont restés dans les décombres non encore explorés ou s'ils se sont enfuis affolés dans la campagne. Vingt des enfants retirés vivants sont si atrocement brûlés qu'on désespère de leur guérison. Des scènes horribles de désespoir ou de fureur continuent à se dérouler sur les lieux du sinistre ou à l'hôpital où l'on a transporté les petits cadavres, dont le plus grand nombre sont maintenant identifiés. La population est exaspérée contre les autorités scolaires et contre la police qui a permis d'entasser des centaines d'enfants dans des locaux d'où le salut était presque impossible en cas d'incendie.

A PROPOS DE L'HERVÉISME

Maire contre professeurs

Le Mans, 5 mars.

Le conflit qui a éclaté entre M. Tironneau, maire du Mans, et les professeurs du lycée n'est pas aplani. Dans une lettre publique, M. Tironneau déclare que les doctrines hervéistes ont eu, dans le recrutement du lycée une fâcheuse répercussion en ce sens que deux professeurs appartiennent au bureau de la section mancelle de la Ligue des Droits de l'homme. Or, cette section, ajoute M. Tironneau, a émis à la majorité un vœu protestant contre l'application à Gustave Hervé et aux signataires de l'affiche antimilitariste des lois dites « lois scélérates ».

Le maire constate en terminant que le lycée du Mans est, de ce fait, à moitié vide et il appelle l'attention du gouvernement sur une situation qu'il qualifie de déplorable.

Jeanne Weber devenue folle fait des aveux

Paris, 5 mars.

On sait que Jeanne Weber, dite l'« Ogresse », récemment mise en liberté sur l'ordre du parquet général de Bourges, avait été recueillie à Orgeville par M. Bonjean, président d'une société philanthropique. La malheureuse, devenue folle par suite de sa longue détention, s'est enfuie pour la quatrième fois de sa maison hospitalière et est allée se constituer prisonnière au service de la Sûreté en disant qu'elle était l'auteur de la mort de la petite Gabrielle Weber, pour laquelle elle fut acquittée il y a quelques années par la cour d'assises de la Seine. Elle a ajouté qu'elle était malheureuse et qu'elle n'avait fait des aveux que pour se faire mettre en prison. Elle va sans doute être internée.

Coupée en morceaux par vengeance

Poilley, 5 mars.

La veuve Rivière, cinquante-neuf ans, fermière au hameau de Rosel, près Poilley (Manche), fut assassinée la nuit chez elle à coups de hache. Le meurtrier se rua ensuite sur le cadavre de la vieille femme, qu'il taillada avec l'arme dont il s'était servi pour la tuer.

L'assassin est un nommé Yger, vingt-cinq ans, domestique de la victime depuis un an environ. Le meurtrier s'était fait connaître lui-même par une lettre laissée sur la table de la maison du crime, où il déclarait avoir agi par vengeance parce que sa patronne lui avait donné son congé pour le 1er avril. Il terminait en disant qu'il allait se faire justice.

Les recherches pour le retrouver sont demeurées infructueuses.

Mineurs emprisonnés dans les flammes

Birmingham, 5 mars.

Un incendie a éclaté dans les houillères voisines de Birmingham. Vingt-deux mineurs sont au fond du puits, emprisonnés par les flammes. On estime qu'ils auront de l'air en quantité suffisante pour 24 heures.

Aux abords de la mine, des scènes de désolation indescriptibles se sont produites. On a organisé les secours, mais la difficulté est de savoir dans quelle partie du puits se trouvent les mineurs.

A la dernière heure, on annonce que les sauveteurs ont réussi à sortir deux des mineurs bloqués dans les galeries; ces deux rescapés sont dans un état si pitoyable qu'on les considère comme des mourants.

Percepteur Prévaricateur

Alençon, 5 mars.

Le percepteur de Rânes, près d'Argentan, vient d'être arrêté pour graves irrégularités commises dans sa comptabilité. Le comptable infidèle est également compromis dans un détournement de 96.000 francs, pratiqué au préjudice d'une dame Dupont. Le fonctionnaire prévaricateur écroué à la prison d'Argentan, a fait des aveux complets.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 5 mars.

Obligations. — Bruxelles 1902 107,.. — Bruxelles 1905 95,87 — Anvers 1887 100,.. — Anvers 1903 97,87 — Gand 1896 83,25.

Charbonnages. — Anderlues 802,.. — Bernissart ...,.. — Bois-d'Avroy 1025,.. — Charbonnages Belges 595,. — Chevalières 1760,. — Courcelles-Nord 1950. — Fontaine-l'Evêque 2145,.. — Ham-sur-Sambre 715,. — Hornu-Wasmes 10760,.. — Houillères Unies 308,.. — La Haye ....,.. — Mariemont 2250,.. — Monceau 665,.. — Nord Charleroi 2675,.. — Patience 935,.. — Produits au Flénu ....,.. — Réunis de Charleroi 1930,.. — Gouffre 1875,.. — Trieu-Kaisin 1044, — Horlez 2112,50.

Aciéries. — Cockerill 1665,.. — Ougrée 1225,.. — Providence 1990,.. — Sarrbruck 8725,..

Zinc. — Asturienne des Mines 6275,.. — Zinc de Silésie 1520,...

LILLE

Les obsèques de M. Victor Druez

Les obsèques de M. Victor Druez, ancien commandant des sapeurs-pompiers, chevalier de la Légion d'honneur, ancien président du Conseil d'arrondissement, ancien conseiller municipal de Lille, auront lieu vendredi, à 10 heures ½. Elles auront un caractère de grande solennité. Le conseil municipal, ainsi que le bataillon des sapeurs-pompiers de Lille y assisteront en corps, et le public lillois sera certainement très nombreux derrière le cercueil de M. Victor Druez.

COMITÉ LILLOIS DU PROGRÈS DU NORD

Le Comité Lillois du Progrès du Nord se réunira demain, samedi 7 mars, en assemblée générale, en son local habituel, à 8 h. ½ du soir. Ordre du jour : Procès-verbal et correspondance ; élection du président ; élections municipales ; questions diverses.

UNIVERSITÉ POPULAIRE

La réunion de l'U. P. de dimanche prochain 8 mars est reportée au dimanche suivant 15 mars.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

M. Emile Legouis, professeur à la Sorbonne, fera, le lundi 9 mars, à 8 heures ½ du soir, dans la grande salle de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, une conférence sur « La Poésie d'Auguste Angellier, récitation de ses poèmes. »

POUR NE PAS REJOINDRE SON CORPS, UN SOLDAT SE TIRE UNE BALLE DANS LA TÊTE. — MORT DU BLESSÉ

Julien Becquet, le malheureux soldat du 5e génie, qui mercredi se tira une balle de revolver dans la tête, est mort jeudi matin, sans avoir repris connaissance, à l'hôpital Saint-Sauveur. Sa famille, qui n'avait pas quitté Lille, a été avertie. Les funérailles ont été fixées à samedi. Le corps ne sera pas reconduit à Wattrelos et sera inhumé dans la plus grande simplicité.

EN PRISON, LA VOLEUSE

Le 18 février dernier une nommée Aline Mauroy volait à M. Van Haebroeck, cabaretier, 111, rue de Juliers, des objets de literie. Depuis ce jour elle était introuvable et les agents de sûreté, lancés à ses trousses, désespéraient, quand jeudi matin, passant rue de Juliers, ils l'aperçurent à la fenêtre d'une maison.

Ils la prièrent de descendre et la conduisirent devant le commissaire du 6e arrondissement. On découvrit qu'Aline Mauroy était un faux nom et que la voleuse se nommait en réalité Adèle Tiberghein, 56 ans, journalière, sans domicile fixe. Cette femme, qui a déjà encouru de nombreuses condamnations pour vol, a été déférée une nouvelle fois au Parquet.

L'HEURE DU CHATIMENT

Auguste Lechair, il y a trois ans, volait. Le Tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer l'en punit de deux mois de prison. Grand amoureux de liberté, Lechair évita longtemps les gendarmes, mais enfin se fit pincer jeudi, place des Reigneaux, par les agents de sûreté Bécar et Dethand qui le conduisirent à la Maison d'arrêt.

INSOUMIS

Hubert Carlon, 22 ans, insoumis de la dernière classe, a été mis en état d'arrestation jeudi matin, entre les mains de l'autorité militaire.